



**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT**

Distr.
GÉNÉRAL

TD/JUTE.4/5
13 mars 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE JUTE ET
LES ARTICLES EN JUTE, 2001
Genève, 12 et 13 mars 2001

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

1. À sa 1^{ère} séance plénière, le 12 mars 2001, la Conférence des Nations Unies sur le jute et les articles en jute, 2001, a nommé, conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, une commission de vérification des pouvoirs composée des représentants des pays suivants : Bangladesh, Belgique, Italie, Népal et Suède.
2. La Commission a tenu une séance le 12 mars 2001, au cours de laquelle, à l'unanimité, elle a élu Président M. Arnaldo Abeti (Italie). Des pouvoirs avaient été reçus de tous les États participant à la Conférence.
3. La Commission a jugé que les pouvoirs des représentants des États participant à la Conférence avaient été présentés en bonne et due forme et elle a recommandé à la Conférence de les approuver.
